**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 124 (1998)

Heft: 6

**Anhang:** Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 16, no 1

Autor: [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Cahiers de l'ASPAN-SO sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue Ingénieurs et architectes suisses. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

## SOMMAIRE

#### ÉDITORIAL

Faut-il vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué? (M. Jaques)

III

#### AMÉNAGEMENT ET ÉCONOMIE

Pas de stratégie à long terme sans offres à court terme (D. Wachter)

IV

Autoroute de la Broye et promotion économique

(J.-L. Baechler) Promotion économique et endogène VI

(J.-Cl. Fatton) Expérience sur l'attrait des lieux IX

économiques en Emmental (H. Schäfer)

XII

Les pôles de développement économique dans le canton de Vaud

XV

(Ph. Steiner) La place de l'aménagement du territoire dans une économie du marché globale (Ph. Thalmann)

XVIII

#### **OPINION LIBRE**

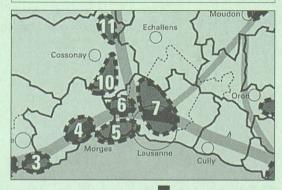
Environnement et développement économique (Chr. Estermann)

XX

#### COMPTE-RENDU

Espaces publics, de la norme à la charte (M. Jaques) Les cahiers sur INTERNET

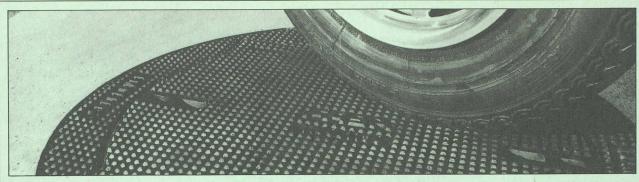
XXII XXII



Cahier ASPAN-SO N°

5 mars 1998

16° année - Tiré à part du N° 6 De la revue Ingénieurs et architectes suisses



# FASA

**ATELIERS** 

D'ARDON SA

FONDERIE ET MECANIQUES

CH-1957 Ardon Valais Téléphone (027) 305 30 30 Téléfax (027) 305 30 40

## Une gamme de produits exclusifs et novateurs

#### L'élimination des nuisances du trafic actuel?

**SOLO**, des dispositifs **articulés** possédant un joint néoprène continu solidaire du couvercle ou de la grille et leur assurant une bonne stabilité tout en excluant le risque de boitement et de claquement. Leur construction leur confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations les plus extrêmes.

Livrable à dessus fonte en classe D400, E600 et F900 avec ou sans verrouillage (ventilé ou non ventilé en D400) Livrable à remplissage béton en classe D400 avec ou sans verrouillage.
Livrable en grille classe D400

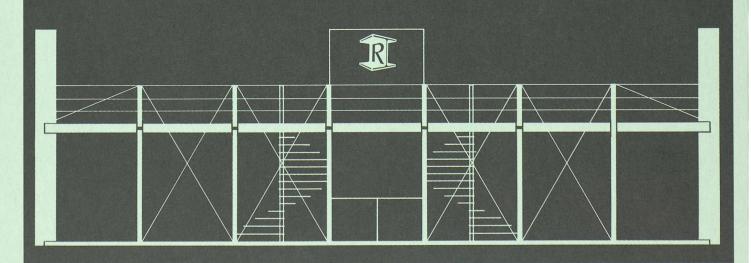
SOLO Brevet + Patent



MAISON FONDÉE EN 1902

**CONSTRUCTIONS METALLIQUES** 

le savoir faire métallique



## FAUT-IL VENDRE LA PEAU DE L'OURS AVANT DE L'AVOIR TUÉ?

Les acteurs de l'aménagement du territoire ont pendant longtemps joué un rôle ambigu sur la scène des marchés fonciers: sans préjuger de leur position réelle, soit ils sont considérés comme des «empêcheurs de construire en rond» avec des dispositions qui entraveraient la bonne marche de l'économie, soit ils seraient à l'origine des prix élevés du marché foncier en «produisant», par le zonage, la rareté des terrains disponibles. Dès lors, il convient de se demander quelle est la part concurrente ou partenaire des aménagistes dans le marché des sols.

Il faut faire la part des choses et admettre que le rôle des aménagistes n'est pas manichéen les urbanistes n'ont sans doute pas la prétention de jouer au «Deus ex machina» - lorsqu'ils contribuent à la mise en valeur des terrains. Les aménagistes participent à la consolidation de la valeur ajoutée des parcelles en orientant le développement spatial, en organisant la fonctionnalité optimum du territoire, en coordonnant les actes ayant prises sur la gestion du sol et en améliorant l'information sur l'ensemble des critères qui caractérisent les valeurs objectives des terrains.

De plus, ils agissent en analystes et en conseillers auprès des collectivités. Ce rôle a certainement pour effet d'apporter de la cohérence, de la logique et de la raison dans la vision que les acteurs politiques sont tenus de porter sur l'avenir du patrimoine commun. Comme le disait Emile de Girardin: «Gouverner, c'est prévoir...». Certes, dans cette perspective, il ne serait pas sérieux de prétendre «vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué», mais il est utile de savoir que tel ours est dans telle forêt!

Michel Jaques



#### Bureau du groupe Suisse occidentale

Victor Ruffy, président Arlette Ortis, vice-présidente Beat Plattner, secrétaire Majorie 8, 1950 Sion Henri Erard, trésorier

#### Rédaction des Cahiers ASPAN - SO

Sophie Yenni, responsable ASPAN, Seilerstrasse 22, 3011 Berne Tél. (031) 380 76 76

#### **Publicité**

IVA - Lausanne

23, Pré-du-Marché – 1004 Lausanne – Tél. (021) 647 72 72

Impression: Presses Centrales Lausanne SA, route de Genève 7, 1003 Lausanne

#### Comité de rédaction

Michel Jaques, président, rédacteur en chef Membres:

Anne-Marie Betticher, Marcel Clerc, Sophie Yenni, Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis, Claude Wasserfallen

## PAS DE STRATÉGIE À LONG TERME SANS OFFRES À COURT TERME

Le thème «aménagement du territoire et économie» était dernièrement sur toutes les lèvres. D'innombrables séminaires furent organisés et l'on a beaucoup écrit à son propos. D'habitude ces deux disciplines sont citées comme étant antithétiques. Est-ce bien correct?

Il n'y a en fait pas trace d'opposition fondamentale entre ces deux notions. L'aménagement du territoire fournit, déjà aujourd'hui, des prestations importantes à l'économie, par exemple dans le domaine des infrastructures. Il est incontesté que l'Etat a des obligations importantes dans ce domaine-là. La réservation du tracé des routes et des voies ferrées, le choix du tracé des moyens de transport, des conduites d'approvisionnement et d'élimination des déchets, etc. exigent «en amont» une coordination de la part d'un organe de l'Etat. Si cette coordination fait défaut, la création d'une infrastructure appropriée en est perturbée.

Les besoins de l'économie sont également pris en considération dans les plans d'affectation, dans lesquels des surfaces pour les activités économiques sont réservées. Il est avantageux, d'un point de vue économique, de rapprocher géographiquement des affectations qui ont des points communs (par ex. l'industrie-artisanat et les services). C'est seulement ainsi que les infrastructures peuvent être mises en place de façon adéquate. En outre, des conflits avec d'autres affectations peuvent être évités, de telle sorte que des contestations de nature juridique peuvent être contenues dans certaines limites.

Pour autant, l'aménagement du territoire ne peut être assimilé à une politique économique ou à un encouragement de l'économie. Certes, il doit, entre autres, «créer un milieu favorable à l'exercice des activités économiques», comme cela est précisé dans l'article définissant les buts de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le mandat de l'aménagement du territoire est cependant plus général. Il s'inscrit dans une optique globale et doit prendre en considération les préoccupations environnementales, urbanistiques, de politique régionale et de politique agraire.

Malheureusement, on oublie fréquemment, en ces temps économiquement difficiles, que les préoccupations prétendument «non économiques» de l'aménagement du territoire ont une signification économique dans une perspective globale et à long terme. Ceci est valable par ex. pour la limitation de l'urbanisation. Car la dispersion des constructions ne soulève pas seulement des questions d'ordre écologique et paysager, mais est également un problème économique. La dispersion des constructions fait augmenter les besoins en infrastructures.

En cas de faible densité des zones urbanisées, les coûts pour la mise en place des infrastructures, pour leur entretien et pour leur rénovation sont élevés. Une urbanisation ordonnée est, par conséquent, dans l'intérêt de la capacité concurrentielle de la Suisse comme place économique.

Pour les Etats industriels très développés, un environnement de qualité et un paysage attractif interviennent dans les critères d'implantation. Les avantages comparatifs de ces Etats se trouvent, comme on le sait, dans le domaine des biens riches en savoir-faire et dans les services, respectivement dans les fonctions qui font appel à une main-d'œuvre très qualifiée. Et pour être attractif, un environnement intact et un espace vital attractif comptent beaucoup.

La protection de la nature et du paysage nécessite des actions régulatrices qui limitent partiellement la liberté d'action. Mais ces actions se justifient sur le plan économique. Le marché foncier ne remplit pas toutes les conditions pour le fonctionnement d'un marché. Une des difficultés réside dans le fait que le sol a valeur de bien public. Quand il s'agit de la nature et du paysage, certains sites ont une valeur particulière et l'on ne peut pas renoncer complètement à des mesures rigoureuses, comme par ex. la délimitation de zones agricoles et de zones de protection de la nature et du paysage.

Même si les exigences de l'aménagement du territoire se justifient d'un point de vue économique, les besoins ponctuels des entreprises soumises à une dure concurrence ne sauraient être négligés.

A cet égard, les besoins purement quantitatifs en surface ne figurent plus au premier plan dans le mouvement de mutation structurelle de l'économie. Ce sont les exigences qualitatives qui augmentent, que ce soit dans la flexibilité d'utilisation, la situation, l'équipement, etc. La demande en surface devrait pouvoir être satisfaite en temps utile dans le cadre des procédures de planification et d'autorisation.

L'aménagement du territoire est ainsi sollicité pour mettre en place une flexibilité d'utilisation dans des secteurs déjà largement construits. Par exemple, des prescriptions relatives à l'utilisation du sol qui ne sont plus d'actualité devraient être assouplies. Ou bien il faudrait mettre en place des instruments incitatifs pour, encourager, par ex., le changement d'affectation de parcelles déjà construites ce qui, en règle générale, revient plus cher que de construire sur une surface vierge. La maxime ne devrait plus être de décréter des mesures de planification par le haut, mais plutôt de promouvoir la collaboration étroite de tous les acteurs.

L'Office fédéral de l'aménagement du territoire n'a pas été en reste ces dernières années. Ainsi, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (articles 19 et 25) a pu être adaptée et, de ce fait, les bases pour l'accélération des procédures et pour l'équipement ont été créées. L'Office s'engage, par ailleurs, en faveur d'une coordination et d'une accélération des processus de décision pour des tâches de la Confédération à incidence spatiale. Le dialogue avec l'économie doit aussi être renforcé et devenir un élément essentiel des efforts d'information et de communication développés par l'office. Tout cela implique aussi naturellement une action concertée des cantons et des communes qui sont beaucoup plus directement en contact avec les milieux économiques. Ainsi, une concertation étroite entre la Confédération,

les cantons et les communes sur ce sujet s'avère nécessaire.

L'aménagement du territoire se doit aujourd'hui d'approfondir la dimension économique dans tous les domaines d'activités, vu que sa mission est de contribuer au développement (spatial) durable. Pour mettre en place en terme d'occupation de l'espace des conditions favorables à l'économie, nous avons besoin d'un «management territorial» plus efficace. Pour cela, il ne faut pas moins d'aménagement du territoire: il faut au contraire le renforcer.

> D. Wachter, OFAT, Berne B. Trottet, trad.



- Filet de jute: L'alternative au meilleur prix
- Nattes de paille et coco: Egalement avec semences incorporées
- Fascine végétative: Pour la revitalisation de cours d'eau

Notre proposition pour un reverdisse-

ment réussi: Conseils, génie biologie, semis hydraulique/Hydroseeding, semis forestier, gazon-gravier, végétalisation extensive de toitures, protection contre l'érosion, gazon précultivé.

d'Importation directe

## **HYDROSAAT SA**

CH-1717 St. Ursen

Tél. 037 - 22 45 25 (dès le 2.11.96: 026 - 322 45 25) Fax 037 - 23 10 77 (dès le 2.11.96: 026 - 323 10 77)



## LES EFFETS DE LA CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DE LA BROYE (N1) SUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE

Le district de la Broye, fort actuellement d'une population de plus de 20'000 habitants, a connu un développement économique très important ces dernières trente années. Jusqu'au début des années soixante, la vocation de la Broye était avant tout agricole. Les grandes cultures (céréales, colza, betteraves, sans oublier le tabac) faisaient bon ménage avec l'élevages des bovins. Par la suite, des industries s'y sont peu à peu installées, à commencer par «Conserves Estavayer SA» (CESA) dans le secteur alimentaire. Les petites et moyennes entreprises tournées avant tout vers la métallurgie, le bois, l'électronique et l'électrotechnique ont connu un franc succès et déploient encore des activités florissantes malgré un ralentissement sensible, ces derniers temps. Peut-on raisonnablement attendre de la construction de l'autoroute N1 un nouveau souffle économique dans la Broye?

Pour l'heure, l'économie régionale est marquée, malheureusement, par un faible rythme de développement et une dépendance encore trop nette à l'égard de l'extérieur du district. La conjoncture économique du moment a provoqué en outre une vague de chômage particulièrement inquiétante. De même, le tissu économique reste déséquilibré sur le plan qualitatif: il ne fournit pas encore un choix suffisamment large pour pouvoir répondre au besoin de la population, en particulier dans les branches de haute technologie. Dès lors, il y a lieu d'intensifier les efforts de développement en donnant la priorité aux activités industrielles nouvelles; le tout doit se développer dans une perspective intercantonale que tend de promouvoir la CO-REB (Communauté régionale de la Broye composée des quatre districts vaudois et fribourgeois d'Avenches, Moudon, Payerne et de la Broye) en vue de créer un véritable «Espace économique de la Broye». En particulier, la COREB a pour but de promouvoir un développement économique régional (par dessus les frontières cantonales mais sans les effacer pour autant) cohérent et coordonné. C'est dans cet esprit qu'un catalogue des investissements à moyen et long terme a été établi aux fins de réaliser des projets de grande envergure en tenant compte d'une juste répartition géographique de ceux-ci et en fixant des priorités dans le temps.

Dans ce contexte, la Broye fonde beaucoup d'espoir sur l'arrivée de la N1 qui a pris un tournant décisif depuis une année; en effet, le nombre d'ouvrages d'art entrepris et de travaux en tout genre amorcés constituent autant de signes avant-coureurs qui ne trompent pas: le réseau des routes nationales est vraiment aux portes de la région; désormais, son achèvement complet pour 2001 (après plusieurs reports autant inattendus que décevants) est programmé par un compte à rebours dont la minuterie est irréversible. Les effets bénéfiques se déploient en deux temps; tout d'abord, dès la fin 1996, avec l'ouverture du tronçon Payerne-Morat (y compris le tunnel des Vignes inauguré en décembre dernier) donnant à la Broye un accès direct et privilégié avec tout le Nord de la Suisse; puis, en 2001, par l'achèvement du dernier maillon de la chaîne Yverdon-Payerne en passant par l'aire autoroutière «La Rose de la Broye» à Lully aux portes d'Estavayer-le-Lac. De même que la N12 a engendré dans les années 1980 une croissance économique extrêmement importante - voire incontrôlée - dans la région de la

Chauffage au bois: performant dans tous ses composants.

Pyrotronic Modular

La solution économique et écologique:

- Foyer avec dépoussiéreur des gaz de fumée intégré et décendrage automatique
- Système de commande et de surveillance avec affichage digital
- Technique de système de transport et d'extraction pour un fonctionnement parfait



**SCHMID SA** · Chaudières à bois · 1510 Moudon Tél. 021/ 905 35 55 - Fax 021/ 905 35 59 Gruyère, il est certain que la Broye connaîtra, avec la N1, une éclosion analogue même si ce phénomène s'avérera peut-être moins spectaculaire dans sa phase de démarrage, vu la morosité ambiante. Cet «inconvénient» conjoncturel donnera toutefois à la région l'avantage de mieux gérer et digérer au départ une croissance aux poussées nécessai-

Région COREB

Neuchâtel

Avenches

Estavayer-le-Lac

Payerne

Fribourg

Moudon

A

CH

rement exponentielles; sur ce point, il convient de rappeler la situation géographique privilégiée de la Broye qui en a toujours fait un endroit de passage par excellence, accessible facilement toute l'année et par tous les temps.

En tout état de cause, il faudra veiller au grain. En effet, la présence du nouvel axe autoroutier prévu aura une tendance naturelle à amener dans la région une industrie extensive occupant beaucoup de terrains liés le plus souvent à la construction. On peut s'attendre à ce que la région devienne davantage prisée pour des centres de stockage et de distribution. Or, la Broye qui dispose - outre du futur premier gymnase intercantonal de Suisse, agendé pour 2003 - d'un patrimoine culturel, architectural et naturel extrêmement précieux, en plus de terres agricoles de valeur, se devra d'être prudente dans ses choix. Il y aura donc lieu, avant tout, de privilégier l'implantation d'entreprises pourvoyeuses d'emplois qualifiés, travaillant dans les technologies avancées, ayant un large marché, non polluante et sans grande emprise au sol.

La poursuite de cet objectif nécessite que la formation professionnelle de base et la formation permanente soient rendues plus accessibles. Un effort important a déjà été consenti ces dernières années afin de parvenir à une collaboration intercantonale accrue en matière de formation professionnelle diminuant ainsi les déplacements. D'autres interventions tendront à améliorer, particulièrement par les transports publics, l'accès vers les centres de formation. Des mesures seront simultanément introduites pour permettre aux entreprises existantes de se familiariser plus facilement aux techniques modernes et aux services destinés au monde économique. Enfin, il faudra instaurer diverses mesures d'incitation en faveur des industries nouvelles désirant s'implanter dans les meilleures conditions possibles; il s'agit notamment des cautionnements et des contributions au service de l'intérêt octroyés par le canton, d'exonération fiscale pour un temps déterminé.

Cette politique sélective en matière d'entreprises attirera progressivement de nouvelles activités favorables à une élévation du revenu régional. Les nouveaux emplois offerts permettraient de fixer une population active jeune dans la région. L'amélioration de l'équipement de base pourrait alors être financé par le gonflement subséquent des ressources fiscales;



l'attractivité de la région s'accroîtrait ainsi de façon déterminante. A cela s'ajoute de surcroît la volonté de la COREB de maintenir, voire de renforcer, les «infrastructures lourdes» (par exemple par la création d'un hôpital et d'un gymnase intercantonaux) afin d'encourager les gens non seulement à venir travailler dans la Broye mais également à y résider, densifiant ainsi la population ambiante avec toutes les conséquences bénéfiques en découlant. C'est dans ce sens également, que la COREB s'est dotée depuis l'année dernière d'un délégué à la promotion économique; son mandat est de trois ordres: la promotion endogène, la création d'un plan directeur supra-régional et l'élaboration d'une zone industrielle intercantonale (espèce de zone franche entre les cantons de Vaud et de Fribourg au bénéfice d'un règlement propre évitant toute tracasserie administrative inutile).

Enfin, il convient de signaler que la Broye sera largement aidée dans ses efforts de développement par deux facteurs de taille à même de jouer le rôle de catalyseur pour la région au moment de l'arrivée de l'autoroute: «La Rose de la Broye» et EXPO.01. Le premier objet pourra servir de véritable plaque tournante et de vitrine pour toute la région; en effet, cette place de ravitaillement aux portes d'Estavayer-le-Lac sur la commune de Lully constitue une position stratégique de premier plan où se dé-

velopperont non seulement un restoroute et une station-service mais également un hôtel, un centre de congrès et un parc de loisirs (à cet égard, un concours d'idées au sens de la norme 152 SIA a été lancé récemment); en outre, ce projet sera générateur d'au moins 100 emplois au départ. Quant à l'Exposition nationale qui aura lieu en 2001 (sur le thème des trois lacs et de la Suisse en mouvement), elle donnera la chance à la région - si elle s'en donne un tant soit peu les moyens - de se faire largement connaître à l'extérieur et, espérons-le, apprécier. Parmi les projets actuellement en voie d'élaboration dans ce cadre, on signalera la création d'un circuit archéologique et culturel broyard (sur le modèle de la «voie suisse» de 1991) ainsi que l'installation d'un «Arteplage» mobile à Estavayer-le-Lac permettant aux futurs visiteurs d'EXPO.01 d'entrer dans le circuit par la rive Sud du lac de Neuchâtel.

Si l'on ajoute à tous ces paramètres la qualité de vie incomparable de la région décrite parfois comme la Toscane de la Suisse, force est de constater que la Broye dispose de tous les atouts nécessaires pour devenir un centre économique attirant, performant et convoité.

Jean-Luc Baechler Préfet de la Broye et président de la COREB



### FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA

Certifié ISO 9001

#### TRAVAUX SPECIAUX

Parois moulées - parois clouées - ancrages - micro-pieux - parois berlinoises

- pieux forés - jetting - pointes filtrantes - palplanches - pousse-tubes

- micro-tunnelier - sondages - injections - colonnes ballastées - géothermie

#### FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA

Route de la Venoge 10 1026 Echandens / Ls Tél. 021 / 703 66 00 Fax 021 / 703 66 01 Château Bloc 9 1219 Le Lignon / Ge Tél. 022 / 796 96 93 Fax 022 / 796 92 26 Place du Midi 31 1950 Sion Tél. 027 / 329 20 80 Fax 027 / 329 20 82

## PROMOTION ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE

#### 1. HISTORIQUE

La politique de promotion économique neuchâteloise remonte à la crise horlogère de 1974-1975. Celle-ci a entraîné pour Neuchâtel, mais également pour tout l'Arc jurassien, des conséquences extrêmement dommageables. En l'espace de deux ans, le canton de Neuchâtel a perdu le tiers de ses emplois et 10% de sa population.

Cette crise a aussi provoqué dans le canton une réflexion et une réaction vive. La première mesure a consisté en une loi sur la promotion de l'économie qui remonte à 1978 et qui constitue la base de toute la politique de promotion économique.

Cette politique de promotion économique comprend deux volets:

- la promotion économique exogène qui consiste à inviter et inciter des entrepreneurs, des chefs d'entreprises, des investisseurs à utiliser la base neuchâteloise et suisse pour exercer leur activité économique en Europe et dans le monde
- la promotion économique endogène qui consiste à appuyer, à aider, à inciter les entreprises existantes à se développer, à se diversifier, à innover et également vise à inciter des ingénieurs, des créateurs d'entreprises à démarrer leur propre activité.

#### 2. RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Les aides accordées dans le cadre de l'arrêté fédéral et de la loi sur la promotion de l'économie ont bénéficié tant à des projets endogènes qu'exogènes.

Au 31.12.1996, sur 322 projets soutenus, 127 sont d'origine étrangère et tous les autres sont

des projets suisses, neuchâtelois pour la plupart.

Le montant cumulé des investissements réalisés grâce aux interventions des pouvoirs publics s'élève à 1,5 milliard de francs depuis 1979. Le coût cumulé de ces aides pour le canton seul, sur 18 ans, se monte à Frs 57'000'000.-. Le total actuel des cautions accordées par le canton s'élève à Frs 24'000'000.-. Toutes ces interventions ont permis de maintenir ou de créer, à ce jour, environ 7000 emplois.

#### 3. PROMOTION ÉCONOMIQUE ENDOGÈNE

Sa mission est de créer, de développer et de sauvegarder des entreprises créatrices de richesses et d'emplois. Elle s'intéresse plus particulièrement aux entreprises exportatrices de biens et de richesses.

#### Organisation

Dès le 1er janvier 1997, le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a confié à la société de conseils RET S.A. le rôle de prestataire de services principal pour la promotion économique endogène.

Les prestations de celle-ci sont les suivantes :

- promotion des PMI; soutien aux entreprises de la sous-traitance
- transfert d'innovation et de technologie
- soutien aux entreprises dans leur développement
- création et accompagnement d'entreprises
- aide au financement.

**3.1 Accueil, orientation, mise en relation** Le canton de Neuchâtel dispose depuis août





1995 d'un conseiller à la promotion économique endogène auquel les entreprises peuvent s'adresser. Il les accueille, les oriente ou les met en relation, offrant ainsi une sorte de «guichet unique» ou de plaque tournante aux entreprises.

En 1997, le conseiller a visité une centaine d'entreprises. Il a été interpellé à près de 300 occasions que ce soit pour de nouveaux projets, dans le cadre de difficultés, voire de mise en relation. Il a accompagné personnellement une soixantaine de dossiers d'entreprises dans les domaines les plus divers. Son action permet de présenter chaque année la réalisation d'un nombre croissant de plusieurs projets typiquement endogènes.

L'action de la promotion économique endogène contribue progressivement à créer dans le canton un microclimat favorable à la création et au développement des PMI.

#### 3.2 La promotion des PMI

Action: recherche de donneurs d'ordres.

Un chargé de mission fait office de délégué commercial qui recherche et rassemble les demandes d'offres émanant de grands donneurs d'ordres (principalement en Suisse alémanique et en Allemagne du sud). Il sélectionne ensuite une série de PMI aptes à réaliser le travail et les aide le cas échéant à faire une offre en bonne et due forme. Par la suite, il suit des contacts qui sont ainsi générés par son action.

#### Résultats

Les résultats obtenus par l'action du chargé de mission, soutenue annuellement à raison de Frs 150'000.- par le canton de Neuchâtel, a rapporté à elle seule environ Frs 10'000'000.- de commandes supplémentaires annuellement aux entreprises du canton. L'efficacité du chargé de mission n'est donc plus à démontrer.

#### 3.3 Transfert d'innovation de la technologie Pour transférer l'innovation et la technologie, la Fondation de droit privé SOVAR a été créée en 1991.

Les prestations offertes dans le cadre de ce service sont les suivantes :

 détection et analyse systématique des résultats de recherche et des innovations dis-

- ponibles, auprès des hautes écoles cantonales, fédérales, etc.
- appui à la protection intellectuelle des résultats et à leur valorisation
- élaboration de propositions pour l'orientation de la recherche appliquée.

#### Résultats

Au 31 décembre 1997, plus de 120 projets auront été analysés. 40 d'entre eux auront bénéficié d'un soutien, favorisant le démarrage d'une douzaine d'entreprises nouvelles, dans les domaines de la microtechnique, la mécanique, l'électronique, la chimie, l'agro-alimentaire, la construction navale, etc. Ces douze entreprises prometteuses représentent un potentiel d'environ 150 emplois à forte valeur ajoutée. Sur sol neuchâtelois, leur centre de décision, leur R&D et leur réseau de relations sont bien ancrés dans notre tissu économique. L'activité de transfert d'innovation a également permis d'amorcer des projets de R&D considérés comme particulièrement prometteurs, obtenant au profit de nos hautes écoles des contributions financières importantes d'institutions fédérales tels le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) et la Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI).

Au cours de ces 6 dernières années, SOVAR a développé une méthodologie que les cantons voisins lui envient.

## 3.4 Soutien aux entreprises dans leur développement

En 1996 s'est terminé le programme d'impulsion CIM, financé par la Confédération et les cantons, destiné à soutenir les PME. Les 6 cantons romands ont alors préparé une convention prévoyant le maintien et le financement pour 5 ans du réseau qui avait prouvé son efficacité durant le programme d'impulsion: le Centre CIM de Suisse Occidentale, CCSO.

Ce réseau dispose de fonds destinés notamment au financement des études d'opportunité précédant le lancement de projets subventionnés par la Confédération.

Les prestations principales suivantes sont offertes:

- le soutien au développement de nouveaux produits
- l'optimisation des processus de travail



#### Résultats

Durant l'année 1997, l'antenne neuchâteloise du CCSO intégrée à la promotion économique a soutenu 22 entreprises dans leur recherche de compétitivité et de performance, dont 15 dans le canton. Dans environ la moitié des cas, l'action a été menée en collaboration étroite avec l'antenne CCSO d'un autre canton.

Les subsides accordés par la Confédération et par la direction du CCSO pour 7 projets neuchâtelois se montent à près d'un million de francs.

#### 3.5 Financement

Le canton de Neuchâtel soutient les deux instruments de financement suivants:

#### Sofip

Le canton et les milieux privés de l'économie ont créé une société de capital-risques, il y a une dizaine d'années. Celle-ci prend des participations dans des sociétés existantes. Généralement elle est associée à la gestion par une participation au conseil d'administration. Le canton supporte cette activité en prenant à sa charge une partie des frais de fonctionnement de Sofip et en accordant une arrière-caution aux engagements pris par cette société.

#### Office de cautionnement

Comme de nombreux autres cantons, Neuchâtel compte un office de cautionnement. D'une part, le canton prend à sa charge une partie des frais administratifs de l'office et d'autre part, le canton accorde des arrièrescautions aux cautions proposées par l'office de cautionnement. Par ce biais, on double en quelque sorte les moyens d'intervention de l'office. Les aides de celui-ci s'adressent en priorité au commerce et à l'artisanat. Il y a en général chaque année une trentaine de projets qui bénéficient d'une telle aide.

#### 3.6 Nouveaux instruments

Les instruments mis en œuvre par la promotion économique endogène ont fait leurs preuves et démontré qu'ils apportaient de bons résultats. Toutefois l'évolution économique actuelle et l'expérience acquise durant ces dernières années nous incitent à proposer deux instruments nouveaux qui sont:

- le soutien aux entreprises dans leur recherche de financement
- la création et l'accompagnement des petites entreprises.

#### 4. Perspectives

Grâce aux actions endogènes et exogènes, le tissu industriel neuchâtelois s'est reconstitué et renforcé. Un véritable consensus politique a permis au conseil d'Etat de maintenir le cap, de développer une formation de haut niveau, d'implanter des centres de recherche ainsi que des entreprises prestigieuses du domaine de l'électronique, de l'horlogerie de luxe, du génie médical et même de la cosmétique. Un soutien aux jeunes entreprises et au transfert de technologie voit l'émergence de nouvelles entreprises endogènes solides, bien implantées, gage d'un avenir pour notre jeunesse.

Jean-Claude Fatton Conseiller à la promotion économique



## EXPÉRIENCE SUR L'ATTRAIT DES LIEUX D'IMPLANTATION EN EMMENTAL

Même dans une phase récessive, même en considérant l'offre excédentaire de surfaces destinées à des activités industrielles, il existe des entreprises - en création ou en extension - qui sont à la recherche d'un nouveau lieu d'implantation. Nous partons de l'hypothèse de base que la concurrence au niveau des implantations économiques va s'accroître de manière considérable entre les communes. C'est pourquoi nous estimons que ce sujet est très actuel, notamment au niveau de la politique régionale.

## POURQUOI UNE COMPARAISON DES ATTRAITS ÉCONOMIQUES?

En discutant avec les maires de communes, on a souvent l'impression que les questions de l'attrait économique n'occupent guère une place importante dans le travail de tous les jours. Peut-être est-ce dû au fait que les communes ne sont pas encore assez engagées dans ce domaine ou qu'elles ne prennent pas suffisamment en considération les évolutions récentes.

Par exemple, elles nous servent souvent des réponses du genre:

- nous aurions besoin d'une voie d'accès à l'autoroute, ou
- nous devrions baisser la charge fiscale, ou encore,
- c'est au niveau du canton ou de la Confédération qu'il convient d'agir.

Ainsi, dans de nombreuses communes la question de la concurrence en ce qui concerne les implantations économiques n'est pas très connue. En même temps, on observe une absence de possibilités de comparaison. Notre expérience en matière de classements dans le domaine financier (méthode des «RATING») nous porte à affirmer qu'une telle méthode pourrait être appliquée dans beaucoup d'autres domaines, notamment dans la mesure de l'attractivité économique des communes. Ce moyen pourrait permettre de «réveiller» les communes - comme pour la Belle au bois dormant - et de leur montrer leur indice d'attractivité.

Nous avons eu l'occasion d'entreprendre les premiers essais dans la région fribourgeoise de la Sarine, ceci dans le cadre d'un mandat en liaison avec l'élaboration d'un concept de développement régional où nous étions chargés de la partie «économie régionale».

Un an plus tard, nous avons proposé une méthode modifiée aux régions de l'Emmental, qui englobe trois régions LIM et une région d'aménagement, soit en tout 80 communes.

Un «rating» n'a que peu de sens pour des communes sans opportunité de pouvoir accueillir des entreprises. Afin d'utiliser nos ressources de manière efficace et de pouvoir présenter des résultats assez rapidement, chaque région nous a indiqué entre six et huit communes dont le profil est optimum en matière de lieux d'implantation, ce qui portait à une trentaine de communes le nombre qui a été pris en considération dans notre étude.

Ces communes ont été informées par les responsables régionaux respectifs qui leur ont administré un questionnaire sans que l'objectif de procéder à une classification n'ait été explicite afin que l'effet de surprise ne soit pas perdu. Au bout du compte, les résultats de cette enquête ont été présentés en avril 1996, sans que les représentants régionaux n'aient pu influencer les résultats.

## CHOIX ET PONDÉRATION DES INDICATEURS

Il convient d'introduire ici quelques explications sur la méthode. Lors du choix des indicateurs, nous sommes partis du fait que:

- les indicateurs doivent être facile à relever et à contrôler
- les indicateurs doivent également représenter des facteurs de localisation secondaires.

Ainsi, non seulement les facteurs de localisation reconnus comme la desserte en transports, l'offre en terrains libres ou la charge fiscale étaient retenus, mais aussi l'offre en logements ou la qualité de l'environnement. Deux feuilles permettaient de caractériser les communes:

La première feuille concerne les indicateurs proprement dits. Nous avons relevé 31 indicateurs classés selon 8 domaines. Expérience faite, la méthode employée devrait encore être améliorée dans le sens suivant:

- éliminer les indicateurs non discriminants comme par exemple le service offert dans le domaine des télécommunications
- éliminer les indicateurs qui sont guère facile à prouver comme la fonction d'exemple en matière d'environnement
- compléter par des indicateurs sur l'équipement en commerces, par exemple.

En plus des indicateurs bien connus comme terrains disponibles ou terrains équipés, une approche particulière a été accordée sur les questions de taxes à l'équipement. Enfin, l'évaluation du degré d'accueil des activités économiques sur la base des résultats de votations spécifiques.

La deuxième feuille concerne la représentation spatiale des résultats selon un classement par classes de grandeur réparties par domaine. Pour chaque domaine, les points des indicateurs ont été additionnés, le résultat étant un classement non pondéré.

Voici quelques résultats dans le domaine des transports: les localisations comme Thoune, Berthoud et Langnau présentent les meilleurs classements du fait de la proximité des autoroutes A1 et A6 et par la qualité des transports publics.

#### RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES ATTRAITS ÉCONOMIQUES DANS L'EMMENTAL

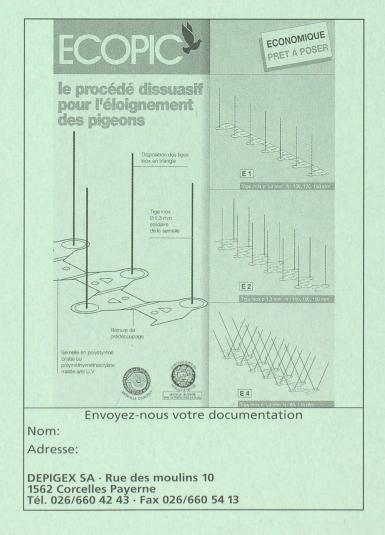
Le classement final du «rating» des lieux d'implantation dans l'Emmental figure dans une troisième feuille. Pour présenter des résultats finaux, il a fallu pondérer entre eux les huit domaines enquêtés. Ces poids peuvent être justifiés, cependant ils ne sont pas démontrables de manière scientifique. A côté de l'accès par les transports, c'est la disponibilité en surfaces (habitat et travail) qui revêt une très grande importance, suivie de la situation en ce qui concerne les services et l'accueil des activités économiques. Les poids les moins importants ont été attribués aux charges fiscales, à l'environnement et aux finances publiques.

Les classements ont été agrégés dans un classement final. Quoique les régions de Berthoud et le Kiesental ont pris un léger avantage sur les régions du haut Emmental, aucune correction n'a été effectuée dans le classement final.

Lors de l'orientation à la presse, au-delà de l'interprétation des résultats, nous avons insisté sur le fait qu'il s'agit d'une situation momentanée et si nous répétons notre enquête d'ici deux ou trois ans les positions relatives risquent de changer. De plus, nous avons rendu attentif l'auditoire sur le fait qu'il s'agit d'une étude de petite échelle qui ne contient des résultats comparatifs valables qu'à l'intérieur de la région de l'Emmental. Cette comparaison ne dit encore rien sur l'attrait économique de ces communes au niveau cantonal, national voire international. Enfin, nous avons présenté des propositions quant à l'amélioration de l'attrait économique et quant à ce qu'il est convenu d'attendre des institutions régio-

La publication des résultats à travers les médias a suscité de nombreuses réactions. Certaines communes n'étaient pas satisfaites de leur rang obtenu. Les communes «mal» placées ont essayé de critiquer l'étude ou bien, elles ont déclaré qu'elles connaissaient déjà les résultats. Certains secrétaires de mairie ont été irrités de n'avoir pas été rendus attentifs à l'importance de cette étude.

Pour notre part, nous considérons que notre objectif a été atteint: le sujet économique a été discuté; tout à coup, on avait l'opportunité de présenter les résultats aux Conseils communaux et de démontrer l'importance de la



concurrence au niveau des implantations économiques. Quelques mois plus tard, avec un grand écho, un «work-shop» a été organisé à l'intention des élus communaux. D'une part, les résultats du «rating» y ont été discutés encore une fois, d'autre part, des possibilités d'agir quant à l'amélioration de leur attrait économique ont été évoquées. Un groupe d'échange intercommunal regroupant 25 à 30 communes a été institutionnalisé. Ce groupe se rencontre deux fois l'an pour débattre des problèmes précis.

#### AMÉLIORATION DE L'ATTRAIT ÉCONOMIQUE: PREMIER PROGRÈS

Il ne faut certainement pas surestimer un tel «rating»: il a été élaboré à un moment donné comme un instantané photographique - et ne montre qu'une image incomplète de l'attrait économique. Malgré les améliorations à apporter sur différents points, nous sommes persuadés de son utilité concrète et immédiate.

Le «rating» est un instrument utile

- pour montrer aux communes ce qu'elles sont vraiment et pour les désillusionner quant à leur position dans la concurrence en matière des implantations économiques au niveau régional
- pour lancer un débat sérieux sur l'amélioration de l'attrait économique
- pour mesurer périodiquement le succès des mesures prises en la matière. Une périodicité de deux à trois ans est recommandée.

Des premiers résultats se sont déjà produits. Si les mesures prises ne sont pas très spectaculaires, elles dénotent cependant du sérieux des questions abordées.

#### Par exemple:

- Plusieurs communes, qui jusqu'ici ont prétendu ne pas avoir un besoin d'agir, ont créé un interlocuteur pour les questions relevant de l'économie
- D'autres communes se sont mises à organiser, d'une manière régulière, des séances de contact avec les représentants de l'économie locale afin d'intensifier les relations entre les représentants de la commune et ceux de l'économie dans le but de débattre des préoccupations des milieux de l'économie.
- Certaines communes ont créé un centre de contact pour les questions relevant de l'environnement
- Des questions concernant l'accélération des procédures d'autorisation de construire et de la planification au niveau de la commune sont discutées dans les groupes d'échange d'expériences

En fin de compte, nous sommes plus que satisfaits des effets du «rating» et des réactions que notre étude a suscitées. Nous sommes persuadés qu'une amélioration de l'attrait économique est positive pour l'ensemble des parties intéressées: pour les entreprises cherchant un nouveau lieu d'implantation, pour les entreprises déjà existantes, pour les entreprises récemment créées et, à long terme, pour la population toute entière.

H. Schäfer Beratungen Hanser und Partner, Berne



## LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE CANTON DE VAUD

Conciliant les impératifs de l'économie et ceux de l'aménagement du territoire, la démarche vaudoise des pôles de développement économique vise quatre objectifs pour que le canton de Vaud ait les meilleures chances d'attirer de nouvelles entreprises et de renforcer le tissu économique existant:

- proposer des lieux d'implantation bien localisés et attractifs;
- présenter des lieux de terrains variés, constructibles avec un minimum de procédures et en quantité suffisante;
- offrir des mesures financières et fiscales qui soient à la fois incitatives et facilement applicables;
- 4. assurer une promotion efficace.

#### LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE

1993: la crise économique frappe la Suisse et particulièrement le canton de Vaud. 1000 hectares de zones d'activités légalisées sont non bâties, ce qui équivaut à plus de la moitié des zones d'activités déjà bâties (1900 hectares). Par ailleurs, plus de 350'000 m² de locaux industriels et artisanaux sont vides, ce qui devrait suffire en théorie à remplir les besoins cantonaux pour 7 ans, et cela même si la croissance reprend au rythme des années florissantes.

Malgré cette offre abondante, les milieux économiques affirment pourtant qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire les demandes, pourtant peu nombreuses.

C'est dans ce contexte, marqué du paradoxe d'une offre en aires d'activités apparemment abondante et de l'impossibilité pour les milieux économiques de satisfaire la demande, que le Conseil d'Etat vaudois a chargé le Service de l'aménagement du territoire, en étroite collaboration avec l'Office économique du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ainsi que le Conseil pour le développement économique, d'entreprendre l'étude des pôles de développement.

#### LES PREMIERS CONSTATS

L'étude s'est d'abord attachée à identifier les raisons du paradoxe évoqué plus haut.

Une analyse minutieuse de l'offre en terrains a été effectuée. Complétée d'un examen attentif de l'état de la planification et de l'équipement, de même que d'une enquête auprès des communes et des propriétaires, cette analyse a démontré que, sur les 1000 hectares de zones d'activités non bâtis, 800 étaient susceptibles de renforcer le potentiel économique du canton face à la concurrence intercantonale et internationale. Ces zones répondaient par conséquent aux critères de «pôles de développement».

Toutefois, sur ces 800 hectares, 8 % à peine pouvaient être considérés comme étant véritablement «prêts à la promotion». Les 92 % restant étaient soit insuffisamment équipés, soit planifiés de façon inadaptée, soit tout simplement pas à vendre.

Cette première analyse a ensuite été complétée par un examen des causes de la non-disponibilité des terrains, dont sont principalement ressortis les éléments suivants:

- des parcellaires trop complexes et des procédures de remaniement longues et compliquées;
- des propriétaires qui ne souhaitent pas vendre:
- des équipements trop coûteux à réaliser par rapport à la surface de terrain desservie;
- une fiscalité liée principalement à l'habitat et non à l'emploi;
- une réglementation complexe, variable de cas en cas.

#### LES SOLUTIONS RETENUES

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vaudois a développé des efforts importants en faveur des pôles de développement. Ceux-ci se traduisent par 5 groupes de mesures de soutien visant à renforcer la disponibilité et l'attrait des sites d'activités:

#### Les mesures d'aménagement du territoire

Lorsqu'une entreprise s'intéresse à un terrain, tout doit être prêt pour l'accueillir dans des conditions claires. Or dans certains sites, ces conditions sont loin d'être remplies : zone inadaptée, planification désuète, procédures longues et incertaines, etc.

Ces problèmes sont souvent dissuasifs pour un acheteur potentiel: ils doivent être impérativement réglés à l'avance. Ainsi, la politique des pôles de développement prévoit un soutien technique, voire financier de l'Etat, notamment dans les cas suivants:

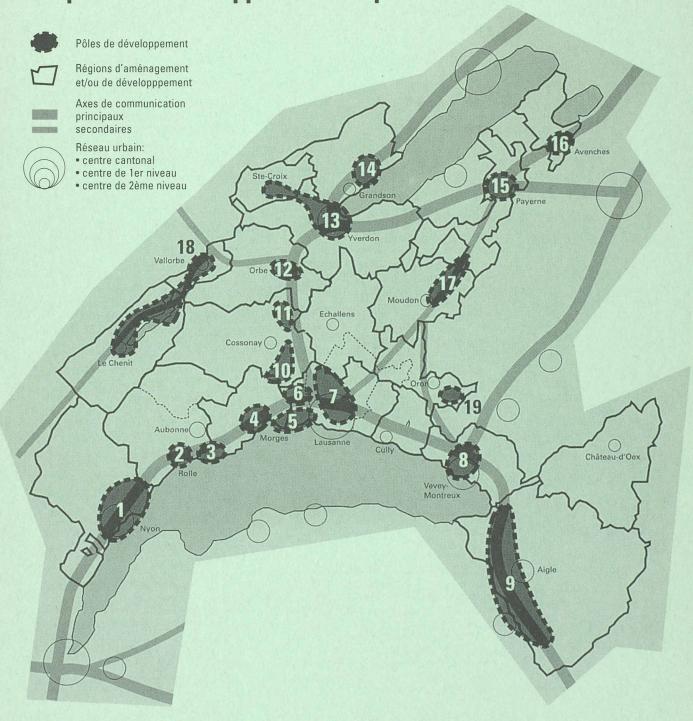
- planification: en particulier, un nouveau type de réglementation, plus rapide et plus souple, a été mis au point pour les pôles de développement;
- possibilité de reconnaître d'intérêt public une aire d'activités dans un pôle (modification légale en cours);
- soutien technique et financier possible à l'équipement, en partenariat avec les communes et les propriétaires de terrains.

#### Les mesures foncières

L'amélioration et la mise en disponibilité foncières sont des préalables à la promotion économique. Dans ce domaine, l'Etat peut intervenir par trois mesures:

 procédures d'améliorations foncières accélérées et simplifiées;

## Les pôles de développement d'importance cantonale



- 1 Nyon (centre) / Gland, Vich / Grens, Nyon, Signy-Avenex, Eysins, Prangins
- 2 Rolle, Mont-sur-Rolle
- 3 Allaman, Aubonne, Etoy, St-Prex
- 4 Morges, Tolochenaz
- 5 Chavannes-près-Renens (sud), Ecublens, Lausanne (Bourdonnette), Denges, Echandens, Préverenges, St-Sulpice
- 6 Crissier, Lausanne (Malley), Renens (centre), Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens (nord), Villars-Ste-Croix.
- 7 Lausanne (Vernand), Le Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux / Lausanne, Epalinges / Lausanne (centre)
- 8 Vevey (centre) / St-Légier-La Chiésaz
- 9 Aigle, Bex, Noville, Ollon, Rennaz, Villeneuve, Roche

- 10 Aclens, Vufflens-la-Ville, Cossonay, Penthalaz, Penthaz
- 11 Eclépens, Daillens, La Sarraz
- 12 Chavornay / Orbe
- 13 Yverdon-les-Bains (centre) / Yverdon-les-Bains (jonction sud) / Montagny-près-Yverdon / Ste-Croix
- 14 Bonvillars, Champagne, Grandson, Onnens
- 15 Payerne, Corcelles-près-Payerne
- 16 Avenches
- 17 Moudon, Lucens, Granges-près-Marnand, Henniez, Seigneux
- 18 Vallorbe / L'Abbaye, Le Chenit, Le lieu
- 19 Palézieux

- mise en disponibilité des terrains par l'encouragement aux achats publics, au contrat de superficie et mesures d'incitation à la vente:
- dans certains cas, soutien financier à l'acquisition des droits réels, servitudes, préemptions.

Les mesures de gestion

Une entreprise intéressée par une implantation ou une extension dans un pôle de développement doit trouver dans le canton et sur place des interlocuteurs autorisés et compétents. Des structures formelles sont mises en place aux échelons cantonal et communal. Il leur appartient de soutenir la préparation, la gestion, la promotion des pôles de développement et l'accueil d'entreprises.

Les mesures de promotion

En mettant en valeur les meilleurs sites d'activités disponibles, la promotion des pôles améliore l'image globale du canton. Dans ce domaine, l'Etat soutient trois démarches:

- études de marché: notamment secteurs porteurs et analyses de compétences;
- promotion régionale, en Suisse et à l'étranger;
- accueil et suivi d'entreprises intéressées, relations avec associations, centres de recherches et écoles supérieures.

#### Les mesures fiscales

Les pôles de développement bénéficient de diverses mesures fiscales, s'ajoutant ou relayant les mesures financières générales déjà appliquées dans le canton:

- exonération fiscale, notamment procédure simplifiée;
- possibilité d'une réduction des droits de mutation, lors de la vente ou de la constitution d'un droit de superficie (modification légale en cours).

#### **QUATRE ATOUTS POUR RÉUSSIR**

Pour que la promotion économique ait les meilleures chances de réussir, le canton de Vaud entend, par la politique qu'il a développée en matière de pôles de développement, se doter de quatre atouts principaux:

1. Des pôles de qualité

Les 33 sites stratégiques regroupés en 19 pôles de développement présentent des qualités d'environnement, de transports, de compétences et de dynamisme susceptibles de séduire les entreprises.

2. Une offre variée de terrains immédiatement disponibles

L'ensemble des mesures mises en place, y compris un certain nombre de modifications

légales en cours ou achevées (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, loi sur les améliorations foncières) tendent à augmenter régulièrement l'offre de terrains de taille adéquate, pré-planifiés, pré-équipés et immédiatement disponibles pour l'accueil de nouvelles entreprises ou l'extension d'entreprises existantes.

3. Des mesures financières et fiscales
Des mesures incitatives propres aux pôles de
développement ont été mises au point. Elles
complètent les diverses mesures de soutien
économique préexistantes. Leur regroupement auprès d'un seul organisme de l'Etat en

facilite la valorisation et l'application.

4. Une promotion efficace

Disposant de terrains attractifs et d'atouts particuliers, le canton doit encore les faire connaître. Un effort particulier en matière de promotion est ainsi consenti. Une attention particulière est consacrée aux secteurs de pointe déjà établis dans le canton et des études sont en cours pour mieux connaître le tissu économique local.

#### LE SYSTÈME EST EN PLACE

La politique des pôles de développement économique est maintenant en phase opérationnelle. Les différentes instances responsables au niveau cantonal sont en place. Les communes et les régions s'organisent également de leur côté pour être des partenaires privilégiés de l'Etat dans la mise en oeuvre.

Au 1er janvier 1997 est entré en vigueur le Décret relatif à un crédit d'engagement pour la mise en oeuvre et la promotion des pôles de développement économique, voté à fin 1996 par le Grand Conseil vaudois. Il dote le Conseil d'Etat d'un montant de 10,3 millions pour le soutien des pôles en matière de planification, de gestion et de promotion. Il prévoit également une somme de 95 millions qui doit contribuer à la mise en valeur des terrains (équipement, aménagement, etc.). Le canton entend récupérer une grande partie de cette tranche du crédit au travers des recettes liées à la mise en oeuvre des pôles (remboursement des parts d'équipement par exemple).

Finalement, le Conseil d'Etat a approuvé le 3 décembre 1997 le Plan cantonal des pôles de développement économique qui constitue l'instrument précisant, en termes opérationnels, la politique cantonale de soutien aux zones d'activités d'importance cantonale.

Philippe Steiner, géographe Service de l'aménagement du territoire Lausanne

Assainissement et inspection télévisée de toutes canalisations

Place Saint-François 11, 1003 Lausanne, tél. 021/342 50 34, fax 021/342 50 39



La solution globale dans les flux canalisés

Réhabilitation Robots pour accès difficiles Inspection, détection par caméra Numérisation des données pour le cadastre Matériel de sécurité Bertec

## LA PLACE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE ÉCONOMIE DE MARCHÉ GLOBALE

L'aménagement du territoire entend orienter le développement industriel et commercial. Sans cette législation, chaque parcelle du sol serait affectée à l'activité qui semble, sur le moment, promettre de créer le plus rapidement les revenus maximaux, sans égard pour les effets défavorables infligés aux tiers. J'aurais préféré écrire «chaque parcelle serait affectée à l'activité créant la plus grande valeur, répondant donc le mieux aux besoins, et on obtiendrait une allocation efficace du sol», car on pourrait alors réduire cette législation à l'organisation des infrastructures et aux équipements. Voilà deux descriptions de la façon dont le sol serait utilisé en l'absence de législation spécifique, une première pessimiste, une deuxième très optimiste. J'aimerais démontrer que l'aménagement de territoire a sa place dans une économie de marché en passant en revue les différences entre ces deux descriptions.

Première nuance: «valeur», qui a une connotation positive, presque d'intérêt collectif, est remplacée par «revenu», qui reflète mieux la concentration des avantages aux mains de quelques-uns (propriétaire foncier, promoteur). Dans une économie de marché, qui est «globale», donc qui ne tolère pas la prise en compte de particularismes locaux, le promoteur et le propriétaire ne poursuivent que leur intérêt personnel. C'est la règle du jeu, sanctionnée par le mythe de la «main invisible»: en poursuivant son intérêt, chaque acteur économique contribue au bien-être de tous - le boulanger a intérêt à produire le meilleur pain au meilleur prix, ce qui correspond bien à l'intérêt des consommateurs. Selon la description optimiste de l'utilisation libre du sol, cela fonctionne ainsi: le propriétaire d'une parcelle reçoit les offres d'une multitude de promoteurs; il la vend au plus offrant, qui est celui qui saura en tirer la plus grande valeur, donc répondre le mieux (au moindre coût) à la demande la plus urgente du marché - tel type de logement, tel type de commerce, telle ou telle industrie, telle infrastructure. L'allocation du sol est efficace.

La recherche du plus grand avantage économique personnel est une approximation pratique et tolérable des comportements complexes des femmes et des hommes dans l'économie. En revanche, c'est trop leur demander de toujours savoir mesurer leur réel avantage économique et c'est trop simple d'admettre la concordance entre leur avantage économique et l'intérêt collectif. Il serait aisé de trouver des contreexemples au modèle, des opérations immobilières contraires à l'intérêt collectif, mais attention: ces opérations n'ayant pas été réalisées dans le monde libre du modèle, elles ne peuvent l'invalider. innombrables Les surfaces construites ces dix dernières années et restées

vacantes témoignent par contre d'erreurs de jugement et surtout de la difficulté à prendre de bonnes décisions, même pour son intérêt égoïste, lorsqu'elles engagent l'avenir. C'est pourquoi la description pessimiste utilise la formulation modérée de «sembler, sur le moment, promettre de créer le plus rapidement les revenus maximaux». La description exige une information parfaite et la certitude face à l'avenir.

Troisième différence: les effets défavorables pour des tiers. La divergence entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif apparaît à chaque fois qu'une action privée provoque de tels effets. Attention: certains effets défavorables pour des tiers sont parfaitement légitimes et conformes au bon fonctionnement du marché. Un promoteur évincé par un autre qui offre un prix plus élevé, par exemple, ou un propriétaire foncier qui ne trouve pas d'acheteur parce que ses concurrents proposent leurs parcelles moins chères ne peuvent crier à la concurrence déloyale que si leurs concurrents ne supportent pas tous les coûts de leurs actes ou s'ils exploitent une position dominante sur le marché. Le propriétaire d'une parcelle qui se déprécie parce que la parcelle voisine reçoit une affectation produisant des nuisances subit un coût qui devrait être à la charge du promoteur de la parcelle voisine. En ne supportant ce coût, le promoteur bénéficie d'un avantage concurrentiel par rapport à d'autres promoteurs, ce qui lui permet de les évincer alors que son projet n'est pas forcément le plus avantageux au vu de tous les coûts. A l'inverse, un projet peut engendrer des effets favorables pour des tiers sans que son promoteur puisse les faire payer pour ces avantages. Là encore, le projet «créant la plus grande valeur» ne sera pas réalisé parce qu'il ne crée pas «les plus grands revenus». La description optimiste de l'utilisation libre du sol a besoin de la vérité des

En résumé, la poursuite de l'intérêt personnel sur un marché libre ne garantit pas l'intérêt collectif lorsque les choix sont difficiles et qu'ils ont des conséquences pour des tiers que les responsables des choix ne sont pas tenus de prendre en compte. Le marché foncier est particulièrement exposé à ces imperfections, vu que les décisions engagent lourdement l'avenir et que les opérations ont pratiquement toujours des conséquences pour les voisins. Il est tentant de réglementer ce marché, alors qu'il est faux de déduire de ces échecs que la réglementation fait mieux. Après tout, pourquoi les politiques sauraient-ils mieux prévoir la demande future? Savent-ils mieux peser tous les intérêts à leur juste valeur? Il serait aisé d'énumérer les erreurs de planification publique1 et les décisions prises dans l'intérêt des parties les plus vocifératrices.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On en trouvera un inventaire à dresser les cheveux dans «Le Point» du 18 octobre 1997

Nous avons abouti à un résultat décourageant: ni le marché, ni les autorités ne peuvent gérer efficacement cette ressource rare et précieuse qu'est le sol. Il ne reste plus qu'à trouver un compromis du moindre mal, un savant équilibre de liberté, de contrainte et d'encouragement. Cet équilibre est d'autant plus difficile à trouver que les décisions concernant le territoire se prennent dans un contexte ultra complexe, à l'interface d'une multitude de réglementations poursuivant des objectifs divergents.

Considérons par exemple les pôles de développement économiques. Même celui qui croit à la «main invisible» ne peut s'opposer au projet d'un appui public à la promotion de tels pôles, tant que d'autres barrières réglementaires et fiscales les étouffent. Pour lui, la promotion devrait surtout faire tomber ces barrières. Si la stabilité sociale et un développement harmonieux du pays comptent pour lui, il espérera peut-être que le marché foncier libre assurera de lui-même ces équilibres. Un inconditionnel du marché pourrait même soutenir une promotion active des pôles de développement, destinée à compenser les subventions accordées par d'autres collectivités pour attirer des entreprises. Les règles du marché pénètrent dans le monde politique, où les collectivités territoriales se font concurrence.

Un observateur moins confiant dans les vertus du marché refuserait de sacrifier à la promotion économique d'autres objectifs publics - le financement des prestations publiques, la protection du paysage et des ressources naturelles, l'équilibre social. Plutôt que de tailler dans les filets fiscal et social, il plaide pour des subventions ou d'autres avantages compensatoires quand il trouve qu'une opération de développement économique bien canalisée offre des avantages suffisants. On aboutit à des résultats apparemment paradoxaux, des subventions qui compensent des taxes, des dérogations à des interdictions, et surtout la multiplication des textes de loi. Ne jugeons pas trop vite, cependant. Face à la diversité des situations réelles, un règlement avec des exceptions sensées vaut mieux qu'un règlement parfaitement étanche ou pas de règlement du tout. Le tout est de peser les intérêts honnêtement et ouvertement.

Pour en savoir plus:

Aménagement du territoire et économie: (dossier). In: *Collage: périodique d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement,* n°2, 1996, pp. 3-34.

Ficher, Georges et Regine Pfister: «Internationalisierung und Regionalisierung. Neue Ansprüche an die schweizer Raumordnungspolitik». In: *Aussenwirtschaft,* n° 47 (1), 1992, pp. 15-28.

Flückiger Hans, et Daniel Wachter, «Compétitivité de la Suisse: un défi pour l'aménagement du territoire». In: *La vie économique* n°6, 1996 pp. 40-45.

Ph. Thalmann, Dr en économie, professeur d'économie de la construction, EPFL-IREC.



## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Depuis dix ans, de nombreuses théories et initiatives ont tenté de cerner les contours d'une politique économique durable. Désormais, économie et environnement ne devraient plus être considérés comme concurrents. Il est devenu nécessaire de reconnaître leur indépendance et leur complémentarité.

Comme tout cela est bien dit! En réalité, les sentiers cheminant à la frontière de ces deux territoires ne sont pas tracés, et pour l'instant du moins, il n'existe ni volonté systématique, ni stratégie concrète pour progresser.

Les entreprises ne sont que rarement allées au-delà de la certification ISO 14'000 (management environnemental), qui, faut-il le préciser, ne représente pas le but, mais seulement l'un des moyens d'améliorer la gestion d'entreprise.

Qu'en est-il alors au niveau politique? Le développement durable est-il devenu une stratégie? Peut-on considérer que les nombreuses lois et ordonnances font à elles seules une politique de développement durable? L'arsenal

législatif est à la mesure des contingences et des urgences de la situation de cette fin de siècle. L'usure est générale et les rapiéçages et coutures nombreuses.

Somme toute, cette fin de siècle est particulièrement frustrante pour toute personne qui ne s'implique pas dans le domaine. Elle nous a amené des contraintes supplémentaires en pagaille, nous force à repenser des modes de décision qu'on aurait souhaités plus stables, et pire, comme un ennui ne vient jamais seul, c'est en cette période de crise (mais en réalité en mutation) que cette septième plaie d'Egypte nous arrive.

Vraiment, on se demande quels aspects positifs trouver, avec quels arguments ultimes se convaincre que demain, au troisième millénaire, l'environnement sera l'autre face du développement économique.

Il n'est peut-être pas désagréable de souligner quatre types d'arguments décisifs en faveur d'un développement durable dans les politiques d'aménagement et de développement économique. Il faut affirmer haut et fort qu'il est possible de parler environnement en gardant le sourire et en pensant développement économique.

#### CONCEVOIR DURABLE, C'EST ÊTRE RATIONNEL

A l'heure de la rationalisation, réfléchir aux conséquences sur l'environnement, permet d'économiser des matières et de l'énergie. Rien de nouveau dans cela, pourtant la pression des coûts de traitement des problèmes environnementaux (eaux usées, déchets, gestion du réseau hydraulique et, éventuellement énergie) rendent rentables nombre de solutions qui étaient inabordables hier.

Il faut toujours plus favoriser des solutions différenciées et se méfier du tout pour le tout? (tout électrique, tout à l'égout, tout à la poubelle, tout automobile, etc.). L'alternative peut être conçue comme une stratégie.

Les technologies nouvelles intégrant l'environnement (propre et sobre comme disent nos partenaires français) ont commencé à pulluler et leur capacité concurrentielle est souvent très grande. Il est donc important de pouvoir accéder aux sources d'informations et de compétences récentes afin d'en profiter.

La rationalité fait bon ménage avec le partage des ressources (chaleur, eau, etc.) et des équipements (production énergétique, épuration, transports, etc.). Des modes de gestion nouveaux organisés en partage ou plus souvent par un tiers, peuvent souvent accroître la productivité.



#### CONCEVOIR DURABLE, C'EST LIMITER LES RISQUES

Le risque en matière d'environnement, se mesure paraît-il, en tout cas, il se limite. On parle de bons et de mauvais risques. Cette notion implique que l'évaluation des aménagements et des activités économiques soit réelle, objective. Le risque pour l'environnement est parfois grave et peut compromettre les efforts faits pour satisfaire d'autres critères, pour initier une politique de développement ou pire, pour forger une image.

#### CONCEVOIR DURABLE, C'EST VISER LA QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie est source d'énergies personnelles précieuses. Un cadre professionnel agréable est l'un des critères clé des entreprises en phase d'implantation. Dans notre pays, les critères les plus strictes étant remplis, le cadre de vie voit sa pondération augmenter considérablement. Les entreprises de pointes y sont particulièrement sensibles car elles intègrent la qualité de vie qu'elles offrent dans leur image.

L'aménagement du territoire et des sites, les

mesures de rétention des eaux de surfaces, le solaire passif, le choix des matériaux utilisés, les aménagements naturels favorisent la convivialité, la diversité et l'harmonie.

#### DÉVELOPPER, C'EST SE CHERCHER UN FUTUR

Quel est le prix d'un développement durable? Quel est le prix du développement économique? Il n'y a pas de réponse possible à ces questions, pas plus que l'on ne connaît le coût de l'inaction. C'est dans la capacité de se projeter et de convaincre que réside l'épanouissement. Beaucoup d'entre nous sont sensibles à l'enthousiasme, beaucoup le refusent sur des bases et des critères rationnels parfois mal placés.

Le développement durable est un défi idéaliste mais quantifiable, c'est un objectif à la mesure de nos ambitions. Mais c'est surtout un terreau favorable à l'esprit d'entreprise et à plusieurs branches économiques en plein développement: les sciences de la vie et de l'environnement par exemple.

Christophe Estermann VALOGIST Sàrl / Chavornay

## **COMPTE-RENDU**

#### ESPACES PUBLICS, DE LA NORME À LA CHARTE

## Compte-rendu de la journée d'étude du 3 septembre 1997 à Lausanne

Faire le point sur la gestion des espaces publics, régénérer ses idées sur un concept rebattu depuis longtemps, prendre connaissance des expériences faites en Suisse romande, exprimer son opinion, voilà qui a retenu l'attention de plus de 130 participants dans les espaces de l'Université de Lausanne à Dorigny.

#### De nouvelles notions

Parmi les différentes interventions, il a été possible de prendre acte de l'évolution de la notion d'espaces publics tant du point de vue de l'aménagiste que de celui de l'usager. C'est ainsi qu'insensiblement on passe des espaces publics fortement déterminés par l'effet cloisonnant dû à la ségrégation provoquée par des législations fondées sur la séparationdes zones vers une plus grande souplesse des espaces qui deviennent des lieux de sociabilité publique. Spatialement, on constate donc la construction d'un réseau ramifié par une voirie capillaire mettant en contact les places, promenades, les parvis de bâtiments publics; non seulement l'aménagement s'étend en plan, mais il croît en épaisseur et en perspective. Peu à peu, par l'amélioration qualitative des espaces publics au moyen d'éclairages appropriés, de balisages, de sectionnement de chaussée, la ville trouve ses rythmes, son identité. Elle est reconnue comme le facteur de valorisation économique.

#### Une nouvelle pratique administrative

Si nous avons d'un côté des logiques professionnelles et administratives, nous avons en face une demande exprimée en terme de bienêtre, de qualité de vie, somme toute d' "atmosphère". Il convient dès lors de mettre en place une charte des espaces publics faisant le lien, par une série de dispositions pratiques,

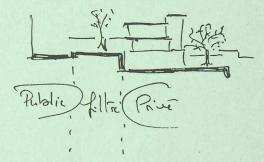
entre l'administrant et l'administré. Cette charte permet ainsi de faire place à des solutions sur mesure, de considérer que l'outil d'aménagement des espaces publics n'est plus la norme, mais le projet.

## Les espaces routiers comme espaces publics

La formule VAL(orisation) des TRA(versées) de LOC(alités) est une initiative de l'administration fribourgeoise qui a pour objectif d'améliorer la convivialité dans les villes et les villages par la mise en priorité de l'homme, de l'environnement et du patrimoine sur la voiture.

#### Espaces publics et architecture

Là encore, des efforts doivent être consentis afin que l'architecte ne renonce pas trop rapidement, sous la pression de l'économie, aux aménagements extérieurs aux logements.



Espaces privés - filtre - espaces publics

En résumé, retenons dans notre mémoire une proposition fort bien imagée qui résume l'état d'esprit de la journée: «...s'occuper des moineaux, plutôt que d'embellir les plumes du perroquet...». Cette journée a trouvé son point d'orgue par la visite commentée de l'opération des jardins lausannois illustrant par la pratique, certes éphémère, les principes consistant à travailler par thème en tenant de l'identité des lieux.

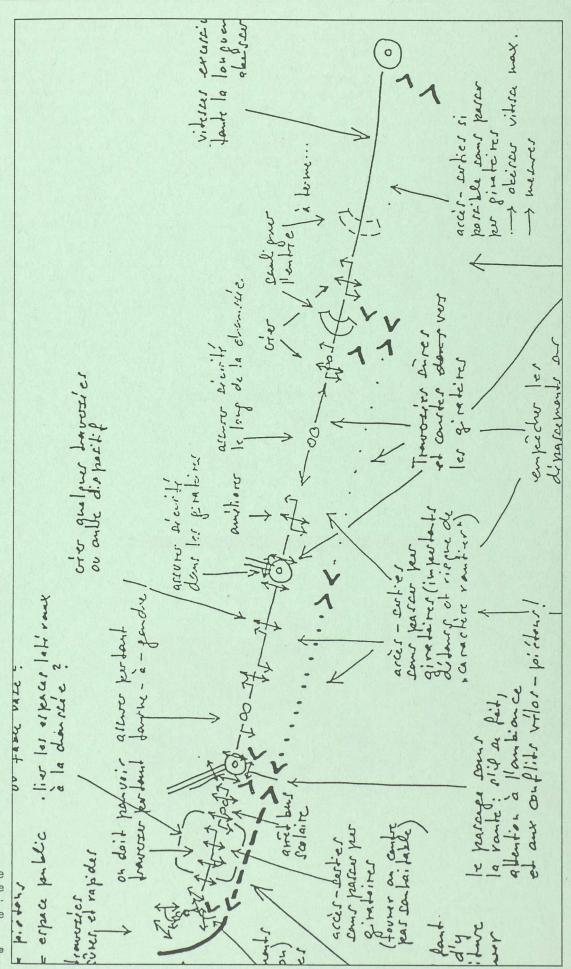
Michel Jaques

## LES CAHIERS SUR INTERNET

Les usagers d'INTERNET peuvent désormais lire les cahiers de l'ASPAN-SO sur le réseau en commutant sur:

http://ecolu-info.unige.ch/ASPAN

L'essayer, c'est l'adopter!



Ajuster des points de vue multiples: extrait d'une planche «diagnostic et canier des charges», sur une route de centre de localité.

Illustration tirée de la charte vaudoise des espaces publics.

A l'origine, les problèmes liés au bruit étaient l'apanage des villes. Mais les temps ont changé; avec l'urbanisation croissante, les noyaux urbains se sont étendus, de sorte qu'une grande partie de notre pays se trouve maintenant confrontée à ces problèmes. De plus, le bruit, et surtout celui provenant du trafic, fait désormais partie de notre mode de vie moderne. Même la réduction du bruit obtenue grâce à l'évolution de la technique est souvent compensée par une augmentation du trafic ou par l'apparition de nouvelles activités bruyantes.

Dès lors, comment régler ces conflits? Dans ce domaine, le rôle joué par l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement est primordial; ainsi, l'aménagement du territoire consiste à fixer des priorités (par exemple favoriser les logements tranquilles ou optimaliser le trafic pour réduire les nuisances) alors que la protection de l'environnement se préoccupe plutôt de restreindre

concrètement les sources de bruit dans des limites bien déterminées pour garantir une certaine qualité de vie.

Si les conflits qui existent dans ce domaine ne sont pas résolus, le risque que des quartiers urbains entiers ne soient habités que par les couches défavorisées de la population, car les loyers n'y sont pas élevés, est grand. Le but de la présente brochure est donc de prendre conscience des problèmes inhérents au bruit et de réagir en conséquence. De plus, la protection contre le bruit augmente aussi la valeur immobilière des bâtiments ou des biensfonds. Chacun - propriétaires et locataires - y trouve son intérêt.

Cette brochure se divise en plusieurs parties. La première expose dans les grandes lignes les principes retenus par la législation fédérale sur la protection contre le bruit dans ce domaine. Un chapitre entier est consacré à des exemples de réalisations intéressantes du point de vue architectural dans des secteurs exposés au bruit. Enfin, la dernière partie de cet ouvrage indique la marche à suivre pour prendre en considération, dès le départ, les problèmes existants lors de la construction d'un bâtiment dans un secteur exposé au bruit.

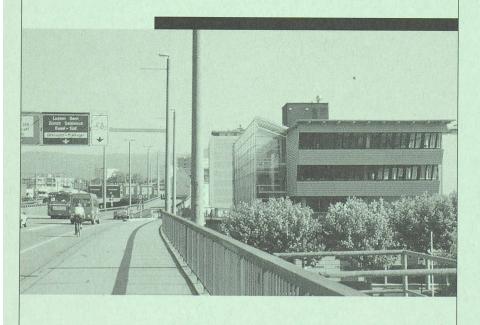
Cette brochure peut être commandée auprès du secrétariat central de l'ASPAN, Seilerstrasse 22 à Berne, tél. 031. 380.76.76 fax 031. 380. 76.77

E-Mail vlp-aspan@planning.ch.

Prix: Fr.15.- pour les membres et Fr. 20.- pour les non-membres

# Architecture et protection contre le bruit

Comment construire dans les secteurs exposés au bruit?



Association suisse pour l'aménagment national ASPAN